

## COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods  
25580 LES PREMIERS SAPINS

### PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2025 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2025, le 7 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 2 juillet 2025 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Chrystelle, CACHOD Didier, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Christian, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SIRON Alexandra, VIPREY Nicolas

Étaient absents excusés : CHANEZ Marie-Madeleine, DEBRUILLE Catherine, FAIVRE Amandine, NICOD Isabelle,

Était absent non excusé : CHANUDET Jean-Marie

#### Ordre du jour :

- Renouvellement de la convention avec la fourrière SPA de Pontarlier
- Renouvellement de la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la gestion des chats errants
- Ressources Humaines :
  - Modification de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
  - ATSEM : renouvellement et création de 2 CDD de 27 heures par semaine chacun pour 1 an
  - Ménage → renouvellement CDD de 7 heures par semaine jusqu'au 31/03/2026  
→ renouvellement d'un titulaire à 18 heures par semaine jusqu'au 31/03/2026
  - Médiathèque → renouvellement d'un titulaire à 32 heures par semaine jusqu'au 31/08/2026
  - Secrétariat → renouvellement d'un titulaire à 32 heures par semaine jusqu'au 31/08/2026
  - Services techniques : création CDD de 35 heures par semaines pour 6 mois
- Plan de financement et demande de subventions 2025 pour l'ENS de La Roche
- Demande de subvention au titre du fond vert dans le cadre du dispositif « Maires bâtisseurs »
- Avenant concernant la maîtrise d'œuvre du marché de la rénovation de l'ancienne cure à Nods
- Validation d'accompagnement technique pour un diagnostic et le lancement d'un marché de curage de la maison Guyon
- Evolution du prix de l'aisance sur la commune
- Adhésion du SIE Vellerot les Vercel au SIEHL
- Concertation sur la prise en charge par la CCPHD de l'entretien des sentiers : boucles de Vanclans et de Rantechaux
- Plantations France Nation Verte
- Mise en place d'une caution pour le prêt de matériel type « Vitabri » pour les associations
- Fonctionnement de l'abri vélo sur l'aire de covoiturage à Nods
- Informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

#### 1/ Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2025 est arrêté.

#### 2/ Renouvellement de la convention avec la fourrière SPA de Pontarlier

Madame Mélanie PARIS explique au Conseil qu'un renouvellement de la convention fourrière signée en 2020 avec la SPA de Pontarlier a été demandé pour l'année 2025. Le tarif de la redevance reste à 1€/habitant. Il est rappelé que les communes sont dans l'obligation de disposer d'une fourrière. Cette convention permet notamment de mettre en place les captures de chats errants ainsi que les chiens divagants.

Ainsi, la population de la commune des Premiers Sapins étant de 1 580 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune devra verser la somme de :

Nombre d'habitants : 1580 x 1,00 € = 1 580 euros

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Renouveler la redevance de la fourrière animale avec la SPA de Pontarlier, en lui versant la somme de 1 580 € ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

### **3/ Renouvellement de la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la gestion des chats errants**

Madame Mélanie PARIS explique au Conseil que les coûts vétérinaires ont fortement augmenté en 2024.

L'année dernière, il avait été passé une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour prendre en charge une partie des frais de stérilisation des chats errants. Les coûts vétérinaires pour la stérilisation d'une femelle s'élèvent de 88.25 € HT (non gestante) à 115.5 € HT (gestante). La fondation 30 millions d'amis peut apporter un financement pour la stérilisation des chats libres à hauteur de 45 € par chat (30 % de l'opération d'une femelle non gestante). Il est proposé de reconduire la convention sur l'année 2025, pour la prise en charge de 10 chats en 2025 soit une aide de 450 €.

Années	Nombre Chats	Stérilisations	Chats libres	Fourrière	Adoption directe	Euthanasie	Coût	Remarques
2020	19	11	8	10	0	1	2 082 €	Nods
2021	6	2	2	3	0	1	469 €	Nods / Athose
2022	12	7	7	2	1	2	1 040 €	Rantechaux/Chasnans/Nods
2023	9	5	1	6	2	0	726 €	Nods / Athose
2024	34	16	16	16	1	1	3 943 €	Athose/Nods/Chasnans/9 sur Fondation
2025	5	2	2	2	1	0	430 €	Chasnans/Rantechaux/Vancians
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>43</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>8 690 €</b>	

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- Renouveler la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour l'année 2025 ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

### **4/ Ressources Humaines :**

#### **A - Modification de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Madame Valérie VECLAIN rappelle au Conseil que la dernière délibération prise à ce sujet remonte au 18 janvier 2016. Depuis, il y a eu quelques changements dans les formulations utilisées, et l'ouverture sur tous les grades pour l'IHTS n'était pas prévue. Il convient de modifier cette délibération en prenant en compte ces nouvelles données.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- Modifier l'IHTS du personnel communal au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

#### **B - Renouvellement d'un CDD d'ATSEM**

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil que Madame Manon CUNIN (ATSEM) est actuellement en CDD jusqu'au 31/08/2025 pour 27 heures annualisées par semaine. Puisqu'elle n'est pas titulaire du concours d'ATSEM, il est donc nécessaire de renouveler son CDD pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Renouveler le CDD à 27 heures annualisées par semaine à Madame Manon CUNIN (ATSEM), du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

### C - Création d'un CDD d'ATSEM

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil que Madame Hélène PERROT-AUDET a été recrutée après divers entretiens pour être la 2<sup>ème</sup> ATSEM. Il convient de lui créer un CDD d'un an, de 27 heures annualisées par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Créer le CDD à 27 heures annualisées par semaine à Madame Hélène PERROT-AUDET (ATSEM), du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

### D – Création d'un CDD : poste agent d'entretien à 7 heures hebdomadaires

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil qu'il convient de réaliser un CDD de 7 heures hebdomadaires pour Madame Elisabeth RENARD à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et jusqu'au 31 mars 2026, en qualité d'agent d'entretien à l'école primaire des Premiers Sapins.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Réaliser un CDD pour Madame Elisabeth RENARD, comme présenté ci-dessus ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

### E – Prolongation de la modification temporaire d'un agent d'entretien à 18 heures hebdomadaires

Madame Valérie VECLAIN rappelle au Conseil que lors de sa séance du 2 septembre 2024, il avait été modifié le temps de travail de Madame Elisabeth MAINIER, afin de réaliser l'entretien de la Mairie/France Services. Son temps de travail était donc passé de 14 h à 18 h par semaine jusqu'au 31 août 2025. Il convient de renouveler cette augmentation, de façon temporaire du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 mars 2026. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, une réorganisation du ménage sur les différents sites sera réalisée, à la suite du départ en retraite de deux agents d'entretien.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Maintenir la modification du temps de travail de Madame Elisabeth MAINIER, comme présenté ci-dessus ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

### F – Prolongation de la modification horaire de travail d'un adjoint du patrimoine et d'un adjoint administratif principal à 32 heures hebdomadaires

Madame Valérie VECLAIN rappelle au Conseil que lors de sa séance du 2 septembre 2024, il avait été modifié le temps de travail de Mesdames Delphine RENAUD (pour la partie animation) et Coralie MORVANY (pour la partie administrative), afin d'absorber la charge de travail des activités de la Médiathèque. Ainsi, leur temps de travail était passé de 28 h à 32 heures hebdomadaires pour une durée d'un an. Au vu des résultats positifs de cette modification horaire et la charge de travail ne s'étant pas réduite, il est nécessaire de prolonger d'une année supplémentaire cette augmentation de 4 heures par semaine pour Mesdames Delphine RENAUD et Coralie MORVANY.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Prolonger l'augmentation du temps de travail de Mesdames Delphine RENAUD et Coralie MORVANY, comme présenté ci-dessus, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

### G - Création d'un CDD d'adjoint technique territorial

- Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe technique à la suite de la mise en disponibilité de Monsieur Jérémie MATHIEU.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Créer un CDD de 6 mois à 35 heures par semaine à Monsieur Florian LO RUSSO, au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 15 juillet 2025 ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

Arrivée en séance de Madame Alice DELACHAUX à 20 h 20.

#### **5/ Plan de financement et demande de subventions 2025 pour l'ENS de La Roche**

Madame Alice DELACHAUX rappelle au Conseil que la Roche de HautePierre-le-Châtelet est un Espace Naturel Sensible reconnu d'intérêt départemental. A partir du plan de gestion 2020-2029 établi en 2020 et validé par le Conseil Départemental du Doubs, il est présenté les actions à entreprendre pour l'année 2025. À ce titre les opérations sont subventionnées à 80 % par le Département du Doubs selon une programmation annuelle définie en fin d'année.

L'aide du département concerne aussi des dépenses de fonctionnement : fourrage pour les animaux, entretien des clôtures.

Le montant total des devis pour l'année 2025 est de 19 759 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant H.T. en €
Département du Doubs (80%)	15 548,45
Autofinancement commune des Premiers Sapins (20 %)	4 210,55
	<b>19 759,00</b>

Madame Mélanie PARIS, concernée par cette affaire, ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- Valider le projet présenté ;
- Déposer un dossier de demande de subvention au Département du Doubs ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

#### **6/ Demande de subvention au titre du fond vert dans le cadre du dispositif « Maires bâtisseurs »**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la commune a été sélectionnée pour faire partie du dispositif « Maires bâtisseurs » et obtenir ainsi une subvention supplémentaire dans le cadre du fond vert. Sur 6 projets présentés, 2 seraient retenus : construction d'un petit collectif R+2 avec 8 logements pour la vente, et la réalisation d'un petit collectif avec 8 logements et un ascenseur. Un dossier de demande de subvention a été déposé rapidement afin d'obtenir une subvention à hauteur de 68 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- Valider le projet présenté ;
- Déposer un dossier de demande de subvention au titre du fond vert ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

#### **7/ Avenant concernant la maîtrise d'œuvre du marché de la rénovation de l'ancienne cure à Nods**

Au vu des résultats des entreprises suite à l'appel d'offre, Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajourner ce sujet et de revenir lors d'un prochain Conseil avec le résultat de la réflexion menée.

#### **8/ Validation d'accompagnement technique pour un diagnostic et le lancement d'un marché de curage de la maison Guyon**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'à la suite des orientations prises par le Conseil Municipal concernant des aménagements de la maison Guyon, un certain nombre de contacts exploratoires ont été pris, afin de savoir comment appréhender le projet. Pour mieux imaginer le potentiel du bâtiment, il paraît important de pouvoir le vider (mobilier et cloisons), afin de ne disposer plus que

de la structure et mieux estimer les volumes. Pour mener à bien cette mission, il semble souhaitable de se faire assister d'une maîtrise d'œuvre. Le cabinet Lux a été approché et nous a fait part de sa proposition tarifaire pour un montant de 1 500 € : définition du programme, consultation des entreprises et assistance à la passation d'un contrat de travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- Valider l'accompagnement technique de la maison Guyon avec le cabinet Lux tel que présenté ci-dessus ;
- Lancer un marché de curage de la maison Guyon ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

#### **9/ Evolution du prix de l'aisance sur la commune**

Monsieur le Maire explique au Conseil que depuis la création de la commune nouvelle en 2016, le prix de l'aisance sur la commune a été fixé à 6 €/m<sup>2</sup>. Au vu des tarifs réalisés sur les communes alentours et de l'évolution des prix, il est proposé d'augmenter ce montant entre 15 et 20 €/m<sup>2</sup> à compter de ce Conseil Municipal et de l'indexer sur l'évolution des loyers. Pour les demandes arrivées avant le 7 juillet 2025 (date du Conseil), le tarif de 6 €/m<sup>2</sup> restera d'actualité ; mais pour les demandes arrivées à partir de cette date, le nouveau montant sera pris en compte.

Monsieur le Maire précise également que ce tarif sera applicable pour les acquisitions d'aisance n'excédant pas 100 m<sup>2</sup>. Au-delà, la demande sera étudiée spécifiquement par le Conseil.

Un vote est réalisé pour connaître le montant à fixer entre 15 € et 20 € : 12 voix pour un tarif de 15 €/m<sup>2</sup> ; 5 voix pour un tarif de 20 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- Valider le prix de l'aisance à 15 €/m<sup>2</sup> dans les conditions présentées ci-dessus ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

#### **10/ Adhésion du SIE Vellerot les Vercel au SIEHL**

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que lors de sa séance du 17 juin 2025, le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) a accepté l'adhésion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel regroupant les communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe pour l'alimentation en eau potable.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, il est demandé aux communes membres de délibérer sur cette adhésion dans le délai imparti (3 mois, à savoir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025).

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Accepter l'adhésion du SIE Vellerot les Vercel au SIEHL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Prendre acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIEVV à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe au SIEHL ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

#### **11/ Concertation sur la prise en charge par la CCPHD de l'entretien des sentiers : boucles de Vanclans et de Rantechaux**

Madame Alice DELACHAUX rappelle au Conseil qu'en 2018, la CCPHD, en collaboration avec le Département du Doubs, a lancé un projet visant à inscrire des sentiers d'intérêt intercommunal au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Ainsi, lors de sa séance du 4 novembre 2024, le Conseil a validé l'entretien et la gestion des sentiers par la CCPHD. Il convient maintenant de valider les sentiers définitivement retenus : les boucles de Vanclans et de Rantechaux pour 21,30 kilomètres. Une nouvelle convention sera établie afin d'identifier les sentiers retenus, de définir les engagements de chaque partie et les modalités de la subvention que la CCPHD versera à la commune pour l'entretien dudit sentier qui reste à 11 euros par kilomètre.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'approuver le partenariat entre la commune des Premiers Sapins et la CCPHD dans les conditions précitées ;
- D'approuver la convention de valorisation ;
- De l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

## **12/ Plantations France Nation Verte**

Madame Mélanie PARIS rappelle au Conseil que lors du conseil du 3 février 2025, l'ONF proposait avec l'aval de la commission forêt, de réaliser des plantations sur environ 4 ha sur des parcelles ayant subi des coupes sanitaires (programme France Nation verte). Cette présentation avait suscité des questionnements sur l'intérêt des plantations qui sont rappelés ici : principe de gestion durable de la forêt (engagement PEFC), rôle régulateur de la ressource en eau, expérimentation de nouvelles essences en complément de la régénération naturelle.

Pour rappel, un dossier pourrait être monté pour un peu moins de 4 ha avec les parcelles suivantes :

- parcelle 62 : 1 ha,
- parcelle 102 : 1 ha,
- parcelle 93 (elle serait supprimée du programme 2025, mais ajoutée au dossier France Nation Verte),
- parcelle 115 : la parcelle n'est pas encore coupée, mais il serait intéressant de l'ajouter au dossier si les travaux sont réalisés au cours de l'été.

Les essences envisagées : Chêne pubescent, Chêne sessile, Pin pour une plantation à l'automne 2026.

Le coût du dossier est d'environ 2 200 € (amorti dès 1 ha de plantation). Le coût total serait estimé à environ 10 000 €/ha soit environ 40 000 €. La subvention financerait environ 40 % soit 16 000 € des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Valider le projet présenté ;
- Déposer un dossier de demande de subvention au titre de « Plantations France Nation Verte » ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

## **13/ Mise en place d'une caution pour le prêt de matériel type « Vitabri » pour les associations**

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil qu'à la suite de l'acquisition de 2 « Vitabri » en juillet 2024 pour un montant HT de 2 600 €, il est nécessaire de réaliser une convention de prêt de matériel pour les associations.

Il est proposé de mettre en place une caution de 1 000 € par « Vitabri ». En cas de détérioration, la délibération n° LPS2025.05.05.008 du 5 mai 2025 relative au remboursement à hauteur des montants de frais de remplacement pour la dégradation du matériel public sera appliquée.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Approuver la mise en place d'une convention de prêt de matériel pour les associations ;
- Valider la demande d'une caution de 1 000 € par « Vitabri » ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

## **14/ Fonctionnement de l'abri vélo sur l'aire de covoiturage à Nods**

Madame Alice DELACHAUX explique au Conseil que l'abri vélo installé récemment sur l'aire de covoiturage à Nods peut contenir 8 vélos, avec autant de bornes de recharge. L'accès se fera avec un badge nominatif à récupérer à la Mairie. Une discussion entre les conseillers s'engage concernant les modalités : justificatif de domicile simple, caution, abonnement, tarif préférentiel pour les habitants des Premiers Sapins, ...

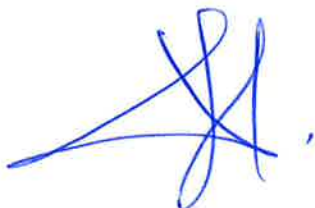
Monsieur le Maire propose au Conseil de revenir lors d'un prochain Conseil avec des propositions sur tous ces points.

#### **15/ Informations diverses**

- Un couple d'administrés présents au Conseil Municipal en qualité d'auditeurs, a filmé la séance par intermittence, sans en avertir les Conseillers Municipaux et l'agent municipal présents.
- Par ailleurs, le Maire informe de la décision prise depuis le dernier Conseil :
  - Décision n° 2025-004 : Renouvellement de bail commercial à compter du 01/04/2025 pour une durée de 9 ans – SELARL MARQUET BRINGOUT

La séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire de séance,  
Florence HERMANN



Le Maire,  
Pierre-François BERNARD

